

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00425

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT 2024 - ANIMATION DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DU TERRITOIRE EN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - SUBVENTION 2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240042510

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT 2024 - ANIMATION DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DU TERRITOIRE EN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - SUBVENTION 2024

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire ;
- pérenniser les entreprises déjà créées pour faciliter leur maintien en activité ;
- attirer des projets exogènes au territoire.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur des partenaires qui permettent d'actionner des leviers importants :

- informer le public des différents dispositifs présents sur le territoire au service de la création d'entreprise via des événements et des manifestations liés aux thématiques de l'entrepreneuriat ;
- privilégier la qualité de l'accompagnement en misant sur une approche qualitative plutôt que quantitative (amélioration des systèmes de détection et d'évaluation, stabilisation du nombre de projets accompagnés) ;
- réaliser des études qualitatives et quantitatives des effets des actions terrain pour mesurer la dynamique entrepreneuriale sur le territoire et son évolution dans le temps de façon à apporter les actions correctrices.

L'atteinte de ces objectifs passe par le soutien aux structures à même de pouvoir exploiter une expertise reconnue en entrepreneuriat mais également un ensemble d'acteurs mobilisables pour servir des objectifs connexes. Parmi elles, la Chambre de Commerce et d'Industrie dispose d'une expérience historique dans l'accompagnement à la création d'entreprise et d'un ensemble de partenaires qu'elle peut mobiliser pour les actions terrain et les études thématiques.

Sur l'année 2023, l'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie s'est traduite notamment par :

- l'accompagnement des porteurs de projet en pépinières (volet 1)
 - Participation aux comités d'engagement tenus en 2023
 - 9 pépins suivis individuellement ;
 - 50 h d'accompagnement individuel.
- la participation au Forum de l'entrepreneuriat (volet 2)
 - Jeudi 1^{er} juin 2023 de 9h00 à 17h00 dans les locaux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

- Plus de 600 participants ;
 - 60 partenaires de l'écosystème entrepreneurial stéphanois rassemblés ;
 - 162 rdv experts pré-qualifiés effectués ;
 - 41 conférences et « meet-up » organisés.
- l'étude de suivi, création d'entreprises et vitalité des entreprises - avec Epures (volet 3)
- Formalisation du guide d'entretien, prise de rendez-vous, réalisation des entretiens en face à face, phase de test des entretiens. L'action se prolonge sur 2024

Au titre de ce partenariat, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 46 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'année 2024.

Cette subvention est répartie sur les actions suivantes :

- Volet 1 : 25 000 € au titre de l'accompagnement/ formation des porteurs de projet à la Transition Ecologique dans les pépinières,
- Volet 2 : 10 000 € au titre du rassemblement de l'écosystème entrepreneurial stéphanois sur une journée au travers du Forum de l'entrepreneuriat,
- Volet 3 : 11 000 € au titre de l'étude de suivi, création d'entreprises et vitalité des entreprises – (avec EPURES).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement de la subvention de fonctionnement suivante : 46 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie ;**
- **approuve la convention de partenariat correspondante et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2024 sur les comptes INUM65748 SUFLI, Chapitre 65 pour le fonctionnement.**

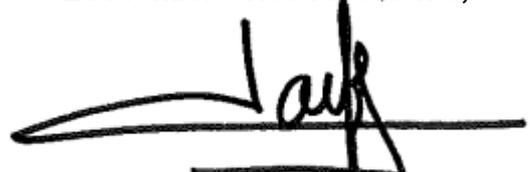
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE